

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International France

Commission Enfants



**Procès de Thomas Lubanga devant la Cours Pénale Internationale
Lettre d'information n° 38
Semaine du 25– 29 octobre 2010**

Lundi 25 octobre

Des difficultés des enquêtes sur le terrain

les auditions du procès ont repris là où elles avaient été suspendues en juin dernier, par le contreinterrogatoire d'un employé de la CPI qui travaillait comme officier de liaison pour les procureurs.

Il avait été rappelé par la défense lorsque celle-ci a examiné plusieurs documents le concernant. La défense l'a interrogé sur l'argent donné à un certain M. X et les circonstances dans lesquelles cet intermédiaire se serait plaint de la mauvaise conduite des enquêteurs du Bureau des Procureurs (BdP)

Le témoin qui déposait par liaison vidéo, voix et visage déformés, a réaffirmé que cet argent n'a servi qu'au transport des anciens enfants soldats vers cet officier de liaison.

"Quelqu'un de la MONUC vous a-t-il informé que M. X s'était plaint du travail de la CPI envers lui? a demandé l'avocate de la défense? Le témoin a répondu : "Mr X. s'est plaint de la manière utilisée par la CPI, qu'il considérait comme un dysfonctionnement". Le détail de celui-ci a été traité à huis clos. Le témoin a complété ses réponses en précisant que ses supérieurs lui avaient demandé de ne plus traiter avec Mr. X celui-ci n'ayant pas servi longtemps d'intermédiaire, de même qu'un autre intermédiaire surnommé Mr Z.

A la question de Maître Mabilie, avocate de Thomas Lubanga sur les divergences entre la liste des enfants de Mr. X. et celle des enquêteurs du BdP, il ra répondu : « *Parfois, il [Mr. X] devait aller sur le terrain pour voir un enfant ou un autre et m'appelait pour me dire que tel ou tel enfant ne correspondait pas, ou ne pouvait pas être retrouvé. Une fois 16 enfants n'ont pu être retrouvés* ».

Quand ce témoin a affirmé avoir interrogé plusieurs anciens enfants soldats en particulier, Maître Mabilie a demandé à ce que la suite du témoignage soit faite à huis clos.

Mardi 26 octobre

Le procès est perturbé par la non disponibilité des témoins.

Alors qu'il était prévu que les auditions se passeraient du lundi au vendredi, le manque de témoin disponible reporte ces auditions à lundi prochain.

Le témoin 38 n'a pas pu se rendre à La Haye, son passeport n'étant pas prêt. C'était le premier témoin présenté par les procureurs au début du procès. Il avait témoigné comme ancien enfant soldat et avait été contacté par l'intermédiaire 316 qui sera appelé lui-même à témoigner par ordre des juges. Le témoin 38 devait affirmer qu'on ne lui avait jamais demandé de mentir à la cour.

Le témoin 555 qui devait dire le climat de menaces et d'intimidation qui règne à Bunia, ne témoignera pas la semaine prochaine. Les procureurs n'ont pas pu le joindre depuis jeudi dernier. Ils espèrent pouvoir le convaincre de venir témoigner.

Un enquêteur, devrait témoigner par vidéo la semaine prochaine.

Finalement, l'intermédiaire 321, qui devait témoigner par vidéo devra venir à La Haye à cause de problème de mauvaises communications. Il faudra 5 jours avant qu'il soit entendu.

C'est avec son témoignage que reprendront les auditions lundi prochain.

Retrouvez toutes les lettres d'information sur le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr> rubrique Actualité "Suivi du procès Lubanga"

Sources:

Les minutes du procès: site de la CPI.

<http://www2.icc-cpi.int/Menu/ICC/Situations+and+Cases/Situations/Situation+ICC+0104/Related+Cases/ICC+0104+0106/Transcripts/Trial+Chamber+I/>

Des articles de journalistes suivant le procès. <http://www.lubangatrial.org/>